

LRD

# En France, l'incinération cristallise la discorde autour des déchets

**Une multitude d'associations locales s'opposent à l'incinération des déchets en France. Pour renouer le dialogue autour de la gestion des déchets et contribuer à informer les populations, la conférence de citoyens est une piste constructive. Pour l'heure, celle organisée à Saint-Brieuc reste unique.**

A quelques kilomètres d'Albertville, à Gilly-sur-Isère, en Savoie, l'incinération est au banc des accusés. Des analyses ayant révélé que les fumées du four de la commune contenaient 770 fois la norme européenne admise de dioxines (77 nanogrammes au lieu de 0,1 par mètre cube), l'incinérateur exploité par la société Novergie, filiale de Suez, a dû fermer en octobre 2001.

Début 2002, l'Association citoyenne active de lutte contre les pollutions (Acalp) a porté plainte pour « empoisonnement » avec la Confédération paysanne et l'union départementale du syndicat CFDT. Au total, 180 plaignants se sont manifestés. Présidente de l'Acalp, Dominique Frey vit à 800 mètres de l'incinérateur, à Grignon, « là où les vents portent ». Elle s'investit ardemment pour savoir ce qui s'est passé, connaître l'étendue de la pollution et ses conséquences sur la santé, et comprendre comment mieux s'occuper des déchets. En mai et juin 2004, l'enquête de justice a conduit à placer cinq personnes sous contrôle judiciaire, dont un fonctionnaire de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire). La Drire est un service de l'Etat qui, chargé de faire respecter la loi, dépend de la préfecture.

A Lunel, dans l'Hérault, l'Association pour la protection du Lunelois (Apel) est confrontée à un incinérateur en marche. Industriel à la retraite, son vice-président Maurice Sarazin dénonce les coûts qu'engendre cette usine. Comme la plupart des autres opposants à l'incinération, il reproche à cette usine de créer des surcapacités qui drainent tous les déchets combustibles, parfois de très loin, y compris des déchets industriels et médicaux. Or, la nature des déchets qui partent dans les fours détermine les molécules que la

combustion produit et laisse échapper dans l'environnement.

Agriculteur à Treize-Septiers, au nord de la Vendée, et président de la Fédération écocitoyenne de Vendée (Feve), Paul Arrivé s'oppose à l'installation d'un incinérateur dans le département pour protéger la qualité de ses produits agricoles. En 2003, le maire de Grosbreuil, près des Sables-d'Olonne, a voulu faire construire un incinérateur d'une capacité de traitement de 190 000 tonnes de déchets par an. Les habitants s'y sont immédiatement opposés. Mais le projet d'incinérer des déchets n'étant pas abandonné dans le département, les associations restent sur le pont.

## Perte de confiance

Que ce soit pour obtenir réparation de dommages causés par un incinérateur désormais fermé, pour lutter contre les méfaits d'une usine qui fonctionne ou contre ceux, potentiels, d'une usine en projet, des centaines d'associations locales luttent contre l'incinération en France. La Coordination nationale pour la réduction des déchets à la source réunit 230 associations et fédérations d'associations. Sa charte demande un moratoire de cinq ans sur toute construction d'incinérateur. Le Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid), qui collecte et diffuse de l'information sur ce sujet en France depuis 1997, assure son secrétariat à Paris.

Essentiellement, deux reproches sont formulés contre les incinérateurs : ils produisent et laissent échapper dans la chaîne alimentaire des molécules polluantes cancérigènes ; ils créent des surcapacités qui asphyxient les efforts de réduction des déchets à la source.

La mise en conformité avec de nouvelles normes a contraint près de deux cents incinérateurs à cesser toute activité : en janvier 2003, le parc d'incinérateurs d'ordures ménagères comportait 123 installations, contre 161 en janvier 2002 et 300 en 1998 (Ifen, 2004). Et les émissions de dioxines dues à l'incinération ont été divisées par cinq de 1995 à 2002. Mais le fait que, des années durant, une pollution jugée inacceptable aujourd'hui ait sévi en toute légalité discrédite cette technique. Pour l'éviter au maximum, les associations réclament la réduction des déchets à la source, une meilleure organisation du tri et du recyclage et le droit à la parole lors de l'élaboration des plans départementaux ou locaux de gestion des déchets.

Face à ces critiques, le Syndicat national du traitement et de la valorisation des déchets urbains et assimilés (Svdu) rétorque que, « en tant que l'une des activités industrielles les plus surveillées », l'incinération ne présente pas de risque de santé publique. Et juge que l'incinération ne freine pas la collecte sélective et le recyclage. Chargé du suivi de l'incinération à l'Agence de maîtrise de l'énergie et de l'environnement (Ademe), Erwan Autret rappelle que « l'Ademe considère cette option nécessaire aux côtés de celle de la décharge pour gérer la fraction irréductible des déchets (ceux qui restent une fois que tous les efforts de réduction et de recyclage ont été réalisés). C'est une bonne option, ajoute cet ingénieur, à condition de l'assortir de certains critères, comme la valorisation énergétique et l'extraction des métaux ferreux ».

C'est ainsi que, pour augmenter les capacités de traitement des déchets en France, de nombreux plans départementaux d'élimination des déchets prévoient d'installer de nouveaux incinérateurs. Ce faisant, ils se heurtent souvent à l'opposition tenace d'un tissu associatif bien organisé.



*Une pollution jugée inacceptable aujourd'hui*

## En Suisse, l'incinération n'émeut pas

« Je ne suis pas inquiète même si je n'ai pas toutes les données », témoigne Pascale Larcher, enseignante en biologie dans le secondaire et mandatée par la Société anonyme d'incinération des déchets du canton de Fribourg pour faire visiter l'usine d'incinération Saidef, à Posieux, à la sortie sud de Fribourg. « Tous les jours, l'eau qui a lavé les fumées est analysée après son passage dans la station d'épuration. L'ensemble du dispositif est très surveillé », relève la jeune femme, qui anime aussi un espace pour sensibiliser les plus jeunes à la nécessité de réduire les déchets.

En Suisse, où la mise en décharge de déchets combustibles est interdite, les incinérateurs ne défraient pas la chronique. Il est difficile d'identifier une association qui s'y oppose. Secrétaire régionale du WWF Fribourg, Catherine Martinson confirme que l'incinération des ordures ménagères ne suscite pas de débat : « A Berne, l'incinérateur trône au milieu de la ville, ce qui semble ne déranger personne. »

Greenpeace mène des campagnes internationales sur les sites contaminés, le trafic

de déchets, les déversements sauvages en mer, mais pas sur la gestion quotidienne des déchets ménagers. « Nous n'avons pas les ressources », regrette Clément Tolusso, qui travaille à l'antenne romande de l'organisation. « C'est dommage, parce qu'on continue d'incinérer des meubles, des métaux, du compost, etc. Il faudrait aussi vérifier que les filtres fonctionnent bien », poursuit le militant, avant de conclure : « Le problème n'est pas tant d'éliminer les déchets, mais de cesser d'en produire autant. »

Responsable opérationnel du site de Châtillon, dans le canton de Genève, où sont déposés les mâchefers issus de l'incinérateur des Cheneviers, Jérôme Faessler partage cette dernière affirmation. « Le problème fondamental, souligne-t-il, c'est qu'on produit trop de déchets. Je suis bien conscient que les incinérateurs émettent des polluants, mais l'incinération concentre la pollution que l'on contrôle ensuite dans des décharges, en récupérant l'eau qui s'infiltré. C'est la solution la moins mauvaise. Il y a un consensus, en Suisse, sur le fait que la décharge, c'est pire. »

LRD

## Genève veut convaincre plutôt que contraindre

Le canton de Genève fait le pari de récupérer 45 % des déchets ménagers en 2007 (37 % en 2003) sans taxer l'élimination des sacs-poubelle. Pour atteindre cet objectif proche de la moyenne nationale suisse, le canton vient de publier une nouvelle édition d'un guide très complet qui accompagne les foyers vers le recyclage. Sur deux à trois pages, des informations et des conseils concernent chaque produit sous forme de questions : pourquoi récupérer ? Que récupérer ? Comment ? Toutes les sections s'achèvent par une petite rubrique « pour en finir avec les idées reçues ». LRD



## Les Helvètes trient bien des déchets trop nombreux

Lorsqu'une commune introduit la « taxe au sac », la quantité de déchets ménagers recule de 30 % en moyenne et les quantités de déchets collectés séparément et valorisés augmentent en proportion. Là est le principal résultat de l'analyse d'un échantillon de 16 tonnes de déchets provenant de 13 communes suisses en 2001 et 2002 (Ofefp, 2003). Par rapport à la précédente étude du même type réalisée en 1992/93, la quantité d'ordures non triées produites par habitant a chuté de 19 %. Au bilan, chaque Suisse trie aujourd'hui un surcroît de 107 kg de papier, carton, verre, pet, fer et aluminium.

En théorie, si ces taxes s'appliquaient à toute la Suisse – plutôt qu'à 70 % de la population –, le montant des ordures ménagères incinérées reculerait de 12 %. Le potentiel de collecte sélective est encore très important pour

le verre, le papier, le pet et, surtout, les déchets biodégradables qui représentent la plus grande partie des poubelles (29 %). Bien qu'elle atteigne 95 %, la collecte du verre continue de progresser grâce à la taxe d'élimination anticipée sur les bouteilles en verre introduite en 2002. Les fabricants et les importateurs d'emballages en verre paient cette taxe pour couvrir les frais de collecte et de transport que la vente de ces matériaux ne finance plus entièrement. Une taxe similaire sur le papier mijote et un groupe de travail planche sur les moyens de faire passer la collecte de pet à 75 % (Imhoff, 2004). En revanche, le tri des déchets biodégradables est plus ardu. L'effort d'information et de sensibilisation de la population est très important pour produire du bon compost, car toute erreur ruine sa qualité. Et l'écoulement du compost connaît des problèmes.

Mais dans cette histoire, c'est le plus grave qui passe inaperçu : l'augmentation constante de la quantité totale de déchets, triés ou non, que génère le pays. En 1993, chaque Suisse produit en moyenne 592 kg de déchets par an. En 2001, il en produit 655 kg, soit 63 kg de plus. Le pays est le deuxième plus gros producteur de déchets d'Europe de l'Ouest après l'Islande. Et aucune campagne ne demande la réduction des déchets à la source. Dans les années 1980, la suppression des boîtes en carton entourant les tubes de dentifrice symbolisait l'engagement des grandes surfaces à enrayer la progression des déchets. Depuis, la tendance s'est inversée. Ces mêmes distributeurs remplacent les sachets de lait par des briques et les bouteilles consignées par des bouteilles en pet à usage unique (Kästli, 2002).

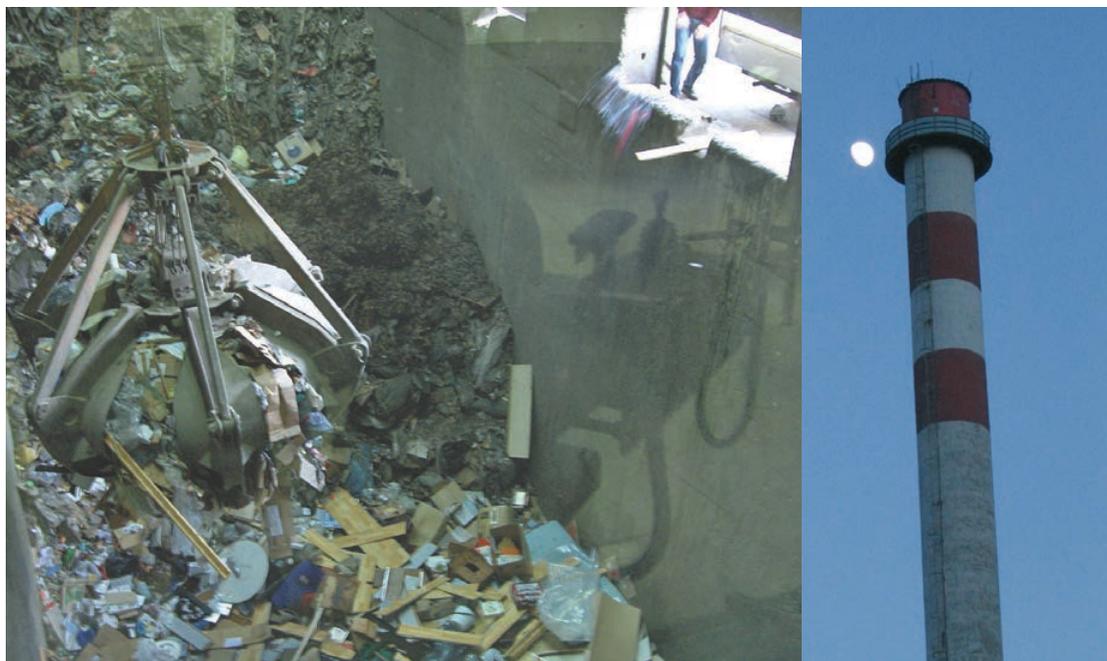
LRD

## Une première à Saint-Brieuc

Dans ce contexte, la conférence de citoyens qui a eu lieu à Saint-Brieuc, dans les Côtes d'Armor, en Bretagne, en 2003, à la demande du Syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères (Smictom) est un intéressant exercice de démocratie délibérative pour tenter de renouer le dialogue (LRD, 2004). Confronté au vieillissement de ses équipements et à une franche hostilité à l'égard de l'incinération, le Smictom a voulu sortir le débat de l'ornière sur les 40 communes (environ 140 000 habitants) dont il s'occupe.

Cette méthode conduit à recruter un groupe de citoyens – douze en l'occurrence – tirés au sort. Formé sur le sujet, ce groupe anime une série d'audiences publiques à l'issue desquelles il rédige une synthèse et des recommandations. A Saint-Brieuc, pour éviter la construction d'un nouvel incinérateur dans la zone du Smictom, les douze citoyens ont préconisé la mutualisation des outils de traitement existants à l'échelle du département, la diminution des déchets à la source, l'augmentation du tri, le maintien du compostage et la création d'une nouvelle décharge (Rapport officiel du panel des citoyens, 2003).

Rémy Julou a fait partie de ces citoyens. « La conférence a apporté des progrès indéniables », déclare-t-il. A l'époque cadre dans une banque, il n'avait pas d'opinion sur le sujet. « Tout le monde – les médias, les associa-



Vecteur d'oppositions très conflictuelles en France, les incinérateurs passent quasi inaperçus en Suisse

tions, mes amis – pensait que l'incinération serait retenue en fin de processus, explique-t-il. Qu'il était illusoire de croire que les autorités allaient prendre nos recommandations au sérieux. Mais nous avons pu travailler en toute indépendance. Et depuis, il y a un espace de consensus. Les élus reprennent nos conclusions et écoutent ceux qui militent contre l'incinération. Je leur tire mon chapeau. Un tas de communes se mettent au tri sélectif et au compostage. »

Codirecteur de Médiation et environnement, le bureau d'étude qui a organisé la conférence, Christophe Beurois constate lui aussi que « les élus ont fait du chemin. Ils disent à leurs pairs de donner la main à la société civile ». Vice-président du Smictom et adjoint au maire de Tréguex (7000 habitants), Alain Jouan confirme : « Nous tenons compte des préconisations issues de la conférence. Nous travaillons sur la requalification du centre de compostage, installons des composteurs individuels, identifions les actions aux meilleurs rendements pour les soumettre à la société civile et cherchons à mutualiser les équipements du département, notamment en matière d'incinération. »

Depuis décembre 2003, 2400 composteurs ont été placés sur la base du volontariat (1000 étaient déjà en place) autour de Saint-Brieuc. Grâce à l'appui des associations, 20 % des habitations de Tréguex sont désormais équipées de composteurs. Et les efforts d'information paient : un habitant de Tréguex recycle désormais en moyenne 170 grammes de papiers par an alors que la moyenne nationale est de 70 grammes.

## Un système de consigne sur les bouteilles en Allemagne

Le Gouvernement allemand semble prêt à tout pour barrer la route aux bouteilles à usage unique – canettes, bouteilles en plastique et en verre non réutilisables –, y compris à se fâcher avec l'Union européenne. Alors qu'en 1999, 72 % des boissons consommées outre-Rhin étaient vendues dans un emballage consigné, elles ne sont plus que 56 % en 2002. Or, des nombreuses *analyses du cycle de vie\** que Berlin a commandées, il ressort que les emballages réutilisables sont clairement plus avantageux pour l'environnement. Fort de ce constat, le gouvernement impose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 une consigne de 25 centimes sur les eaux minérales, bières et boissons rafraîchissantes gazeuses vendues en canettes et en bouteilles en plastique (50 centimes pour les bouteilles de 1,5 litre et plus). D'ici à fin 2004, la consigne s'appliquera à toutes les boissons vendues à grande échelle, dont l'emballage n'est pas réutilisable. Malheureusement, la Commission européenne juge cette stratégie antidéchets contraire à la libre circulation de marchandises entre membres de l'Union. La législation allemande frappe tout particulièrement les boissons importées, à 95 % vendues dans des emballages jetables. La commission a annoncé qu'elle poursuivra l'Allemagne en justice si elle ne modifie pas, dans les trois mois, son système de consigne.

LRD



Dans les rues napolitaines, les poubelles sont parfois bien remplies

## Pas la panacée

La conférence de citoyens n'enchanté toute fois pas tout le monde. Certaines associations, telle l'Association pour faire vivre l'écologie et la citoyenneté (Avec), n'y ont pas participé. Sa présidente Annie Le Guilloux n'avait pas confiance dans son organisation. Chargée de campagne au Cniid, Laure Nicolas donne un argument de principe : « Il est aberrant d'inventer un nouveau lieu d'information alors que l'administration n'améliore pas ceux qui existent et qui fonctionnent mal : l'enquête publique et, surtout, les commissions locales d'information et de surveillance. »

Et depuis 2003, Christophe Beurois évoque « l'échec » de la poursuite du dialogue avec les associations. De fait, des tensions majeures demeurent à Saint-Brieuc, en particulier à propos de la création d'une nouvelle décharge. Et dans le même département, à Pluzunet, sur le territoire du syndicat intercommunal voisin, l'idée d'augmenter la capacité de l'incinérateur circule.

A 300 mètres de cet incinérateur, dans la maison où il a pris sa retraite, Léon Mériaux reste toutefois confiant. Secrétaire de la Fédé-

ration des associations de protection de l'environnement et de la nature dans les Côtes-d'Armor (Fapen 22), qui compte une quarantaine de membres, dont Avec, il s'est lui aussi opposé à la tenue de la conférence de citoyens, l'estimant trop chère. « Mais je suis quand même intervenu lors des auditions publiques, indique-t-il, et les citoyens ont repris nos recommandations. Surtout, le Conseil général qui a maintenant la compétence pour gérer les déchets dans le département, les reprend lui aussi. »

La conférence de citoyens n'a pas réussi à instaurer dans la durée une plate-forme de dialogue réunissant toutes les parties prenantes, mais elle a aidé à décrier l'atmosphère. Sur le fond, elle n'a rien apporté de nouveau, mais sur la forme, elle confère aux recommandations qui en sont sorties une indéniable légitimité politique. Et même si une méthode seule n'a pas le pouvoir de tout débloquent, elle est, à condition d'être bien maîtrisée comme à Saint-Brieuc, une piste pour reconstruire un climat de confiance entre élus, associations et administrés sur des sujets difficiles. Reste que, dès lors que les plans d'élimination des déchets s'élaborent au niveau du département, peut-être cette échelle est-elle plus appropriée pour délibérer en France sur cet enjeu décisif. ■

## BIBLIOGRAPHIE

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES FORÊTS ET DU PAYSAGE (OFEP). *Analyse de la composition des ordures 2001/02*. Cahiers de l'environnement 356, Berne, 2003. Disponible sur : [www.dechets-suisse.ch](http://www.dechets-suisse.ch) section « chiffres et faits » puis « publications ».

IFEN. *Les comptes économiques de l'environnement en 2002, 2004*.

IMHOFF AC. *Recyclage des emballages pour boissons en pet : l'Ordonnance sur les emballages pour boissons n'est pas respectée*. Forum déchets, n°51, janvier 2004.

KÄSTLI E. *Moins d'emballages, moins de déchets*. Magazine Environnement de l'Ofep, Berne, septembre 2002.

LA REVUE DURABLE. *Pour débattre du traitement des déchets, Saint-Brieuc « décentralise » la conférence de citoyens en France*. Février-mars 2004 (9) : 56-61.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE. *Précieux le tri, guide des déchets ménagers*. Genève, 2004. Disponible (sur papier ou en ligne) sur le site [www.geneve.ch/environnement-info](http://www.geneve.ch/environnement-info)

RAPPORT OFFICIEL DU PANEL DE CITOYENS. *Avis et recommandations des citoyens à l'issue des débats clos le 15 octobre 2003*.

## POUR ALLER PLUS LOIN



[www.forumdechets.ch](http://www.forumdechets.ch)  
[www.cniid.fr](http://www.cniid.fr)

Dans le cadre de la campagne « Du jetable au durable », le WWF France informe de manière pratique, ludique et pointue sur les déchets : [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr) à visiter d'urgence pour faire maigrir sa poubelle. Voir également les campagnes en cours, page 54.